



Ville de Châtelet



URBANISME AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le collège communal fait savoir qu'en vertu du Code du Développement Territorial, il est saisi d'une demande de :

- permis d'urbanisation
- modification de permis d'urbanisation
- permis d'urbanisme
- permis d'urbanisme de constructions groupées
- certificat d'urbanisme n°2

Le demandeur est **Monsieur OZYURT Mehmet**

Le terrain concerné est situé à **6200 CHÂTELET, rue de Gilly 690** et cadastré **Châtelineau 2 (3) section C n° 5K17**.

Le projet consiste à **placer des enseignes lumineuses**.

et présente la caractéristique suivante :

Le projet s'écarte du au Guide Communal d'Urbanisme pour le motif suivant :

Page 56 point 13.2.1. Les bacs à lumière en plexiglas dont les dimensions sont supérieures à 0,5m² sont interdites (la superficie totale des 3 enseignes est de 5,84m²).

Le dossier peut être consulté les jours ouvrables, sauf le mardi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – Service Urbanisme – rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du service Urbanisme, téléphone : 071/243.244, mail : urbanisme@chatelet.be, dont le bureau se trouve rue Gendebien 59 à 6200 CHÂTELET.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 24 octobre 2018 au 7 novembre 2018 au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Châtelet – rue Gendebien 55 à 6200 CHÂTELET
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@chatelet.be

A Châtelet, le 3 octobre 2018

Le Directeur général,

Christophe LANNOIS

Pour le Bourgmestre,
L'Echevin délégué,
(délégation du 07/12/2012)

Françoise ABAD GONZALEZ